

2018 DASES 407G : Subventions (185 000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris a connu, ces dernières années, une augmentation des tensions entre jeunes qui se concrétisent par des affrontements violents en groupes dans l'espace public. Ces rixes, à la fréquence préoccupante, impliquent parfois des mineurs très jeunes. De nombreuses actions ont été entreprises pour y faire face par tous les acteurs parisiens. Pour autant, ces affrontements, souvent ancrés dans une logique territoriale forte, constituent désormais un phénomène récurrent et parisien.

J'ai proposé à l'ensemble des partenaires de la Ville de lancer ensemble des États Généraux de la prévention des rixes. Le 3 octobre dernier une première réunion rassemblant près de 400 participants en plénière s'est tenue à l'Hôtel de Ville en présence de tous les acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que des habitants venus notamment témoigner de la douleur des familles et des jeunes, et de leur engagement à se mobiliser pour arrêter ce phénomène.

Afin de répondre à cet enjeu, des initiatives associatives ont émergé.

Depuis 2010, l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) développe des actions d'éducation aux médias et à l'image auprès d'un public de jeunes. Elle fait le constat que l'utilisation du numérique par les jeunes, avec ses potentialités éducatives mais également ses risques, interroge le rôle de l'éducateur, notamment en matière de prévention des risques dans un contexte parisien fortement impacté par les rixes inter-quartiers et l'usage des réseaux sociaux par les jeunes impliqués dans ces rixes. Par ailleurs, le numérique est devenu à la fois un levier et un territoire d'éducation incontournable. Ainsi, l'APSV propose une formation-action « éduquer à l'heure du numérique dans le cadre de la prévention des rixes » afin de permettre aux professionnels, travaillant directement auprès de jeunes impliqués ou concernés par les rixes, d'adopter une posture éducative en lien avec les enjeux du numérique. Les objectifs de cette formation-action proposée aux professionnels de terrain sont de connaître et de s'approprier les principaux enjeux éducatifs à l'ère du numérique, d'identifier et de comprendre les pratiques numériques des jeunes, d'adopter une posture éducative adaptée aux enjeux du numérique dans le cadre de la prévention des violences entre jeunes, d'identifier et de concevoir un projet à mettre en œuvre dans le cadre de la pratique professionnelle, notamment à partir de l'observation de terrain. Cette formation-action, sous forme d'une dizaine de sessions de 5 jours, vise des éducateurs de prévention, éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, animateurs, travailleurs sociaux et intervenants socio-éducatifs. Chaque session réunira un groupe d'une dizaine de professionnels issus de territoires et de structures diverses.

L'APSV propose également une action expérimentale destinée aux familles et adolescents du quartier Curial / Magny (19^e) particulièrement touché par les violences inter-quartiers, afin de concourir à leur réappropriation de leur environnement de vie et la revalorisation de l'estime de soi. Les besoins ont été identifiés par la DASES et les partenaires socio-éducatifs de l'APSV (acteurs de prévention, animateurs, référents familles...) : prévenir les violences inter-quartiers, en intervenant auprès des plus jeunes et des familles, soutenir la parentalité, en outillant les parents, restaurer l'image qu'ont les jeunes de leurs parents, valoriser les ressources du quartier, tout en favorisant le désenclavement et la mobilité des habitants, renforcer la capacité à agir ensemble (habitants, institutions, associations). il s'agira d'organiser des groupes de paroles pour les parents/enfants pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs problématiques et leurs besoins, et de permettre la co-élaboration et la mise en œuvre de parcours éducatifs et culturels en

plusieurs étapes, dans le quartier, sur le site de la Villette et à Paris, comprenant des temps d'échange et de débats, des temps de sensibilisation, des temps d'éducation à l'image, ainsi que des sorties culturelles en famille. Les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles et des adolescents sur ce quartier seront formés à la démarche d'accompagnement éducatif et culturel.

Par ailleurs, le soutien des initiatives des habitants est un enjeu essentiel pour favoriser la mobilisation des jeunes et des familles dans la prévention des rixes. La participation des habitants et le soutien aux initiatives locales constituent une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires. Depuis 2002, la Ville finance ainsi des Fonds de participation des habitants (FPH) pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen et renforcer les dynamiques locales. Le développement de ces FPH dans l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville constitue de ce fait un objectif majeur du Contrat de Ville signé en 2015. Il résulte d'un important travail de mobilisation conduit par les équipes de développement local, en lien avec les Mairies d'arrondissement. Les Fonds de participation des habitants permettent de soutenir financièrement des petits projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble dans les quartiers populaires. Ces FPH proposent un mode de financement souple et rapide pour des microprojets à faible coût géré par des associations. Le soutien aux projets est décidé sur la base d'un travail local collégial.

Il est proposé dans le cadre de la prévention de la rixe d'attribuer aux FPH une enveloppe dédiée afin de soutenir toutes actions permettant de prévenir les affrontements violents dans les quartiers ou accompagnant des projets liés à la parentalité, axe indispensable de la prévention des rixes.

Enfin, l'association Olga Spitzer, qui mène une mission de prévention spécialisée et qui a été très investie sur le quartier du 11^{ème} arrondissement suite au décès tragique sur le square de la Roquette, survenu en janvier dernier, propose de travailler, en lien avec les autres associations parisiennes, avec des jeunes originaires de différents quartiers, autour des rixes. Pour sensibiliser les jeunes et les habitants aux dangers des rixes, l'association souhaite, aborder à travers les dimensions artistiques, culturelles et pédagogiques (musiques, slam, théâtre, graph, vidéo), les violences dans l'espace public, les conduites à risque, la rencontre de l'autre, les principes de tolérance et les valeurs de paix. Des ateliers interquartiers seront proposés aux jeunes qui travaillerons ensemble à l'organisation d'une soirée thématique, conviviale, éducative et d'hommages qui clôturera ce projet.

Le projet est soutenu et accompagné par des acteurs du 11^{ème} ; il est porté et organisé par une famille, une douzaine de jeunes filles et garçons du 11^{ème} arrondissement et ouvert à la contribution, l'implication et la participation des jeunes, des familles et des acteurs associatifs des autres arrondissements de Paris.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces projets pour les jeunes parisiennes et parisiens, je vous propose de signer une convention avec les associations suivantes : APSV, l'association Olga Spitzer, l'association ARC-Equipes d'Amitié, l'association Le Picoulet, l'association Rungis Brillat Peupliers, l'association Léo Lagrange Nord Ile de France, l'association Centre Épinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA), l'association Salle Saint Bruno, l'association Ecole Normale Sociale, l'association Projets-19, l'association Archipélia, l'association AOCSA la 20^{ème} Chaise (20^{ème}) et l'association Soleil Blaise et de leur attribuer au titre de l'exercice 2019, les financements suivants pour un montant total de 185 000 €. Ces financements correspondent aux actions proposées par les associations pour la période allant de la date de signature de la convention au 31 décembre 2019.

Associations	projets	Montants proposés
Association de Prévention du site de la Villette	Formation action « éduquer à l'heure du numérique dans le cadre de la prévention des rixes »	70 000 €
Association de Prévention du site de la Villette	Action de prévention des rixes à l'attention des familles et des jeunes du quartier Curial	10 000 €
Association Olga Spitzer	Action de prévention des rixes à Paris "Un œil sur PANAME" "STREET and RIXES: réfléchir avant d'agir»	21 000 €
Association ARC Equipes d'Amitié (10 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Le Picoulet (11 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) (13 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Léo Lagrange Nord Ile de France (14 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Centre Épinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA) (17 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Salle Saint Bruno (18 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Ecole Normale Sociale (18 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Projets-19 (18 ^{ème} et 19 ^{ème})	FPH prévention des rixes	14 000 €
Association Archipélia (20 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association AOCSA La 20 ^{ème} Chaise (20 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Association Soleil Blaise (20 ^{ème})	FPH prévention des rixes	7 000 €
Total		185 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Départemental